

Conseillers en exercice :	77	L'an deux mille vingt-deux, le dix-neuf décembre, à dix-
Présents :	55	neuf heures, le Conseil Communautaire s'est réuni en
Absents excusés :	12	séance ordinaire à la salle des Conférences du Rozier
Pouvoirs :	10	Coren à Saint-Flour, après convocation légale en date du
Votants :	65	13 décembre 2022, sous la Présidence de Madame Céline CHARRIAUD.

**Présents :**

M. Didier AMARGER, MME Annie ANDRIEUX, M. Frédéric ASTRUC, MME Nicole BATIFOL, MME Sophie BENEZIT, M. Jean-Paul BERTHET, MME Marina BESSE, M. Gilles BIGOT, M. Richard BONAL, M. Jean-Luc BOUCHARINC, M. Jean-Marc BOUDOU, M. Alberto COSTANTINI, MME Céline CHARRIAUD, M. Pierre CHASSANG, MME Yolande CHASSANG, M. Benjamin SALSON, M. Gilbert CHEVALIER, M. Guy CLAVILIER, M. Gérard COURET, M. Philippe DE LAROCHE, M. Frédéric DELCROS, M. Philippe DELORT, M. Gérard DELPY, M. Philippe ECHALIER, M. Christian GENDRE, M. Éric GOMESSE, M. Jérôme GRAS, MME Martine GUIBERT, M. Daniel GINHAC, M. Jean-Pierre JOUVE, M. Philippe MATHIEU, M. Bernard MAURY, M. Jean-Marie MEZANGE, M. Guy MICHAUD, M. Daniel MIRAL, M. Jean-Jacques MONLOUBOU, M. Gérard MOULIADE, M. Louis NAVECH, MME Emmanuelle NIOCEL JULHES, M. René PELISSIER, M. Jean-Luc PERRIN, MME Marie PETITIMBERT, M. Loïc POUDEROUX, M. Marc POUUNET, M. Jean-Claude PRIVAT, M. Bernard REMISE, MME Bernadette RESCHE, M. Jean-Paul RESCHE, MME Jeanine RICHARD, M. Robert ROUSSEL, M. Serge TALAMANDIER, MME Maryline VICARD, M. Christophe VIDAL, M. David VITAL, M. Olivier REVERSAT.

**Absents excusés :**

MME Agnès AMARGER, MME Pierrette BEAUREGARD, M. Robert BERTRAND, M. Claude BONNEFOI, M. Bernard COUDY, M. Adrien LAMAT, M. Louis PECHAUD, MME Sylvie PORTAL, M. Pascal POUDEVIGNE, MME Patricia ROCHÈS, M. Michel ROUFFIAC, M. Pierre SEGUIS.

**Pouvoirs :**

MME Béatrice ANTONY donne pouvoir à M. Jean-Paul BERTHET.  
M. Robert BOUDON donne pouvoir à M. Louis NAVECH.  
M. Éric BOULDOIRES donne pouvoir à M. Jean-Pierre JOUVE.  
MME Bonnie DELEPINE donne pouvoir à MME Maryline VICARD.  
MME Ghislaine DELRIEU donne pouvoir à M. Jean-Jacques MONLOUBOU.  
M. Vital GENDRE donne pouvoir à M. Bernard REMISE.  
MME Olivia GUEROULT donne pouvoir à M. Philippe DE LAROCHE.  
MME Nathalie LESTEVEN donne pouvoir à M. Marc POUUNET.  
MME Annick MALLET donne pouvoir à M. Jérôme GRAS.  
MME Marine NEGRE donne pouvoir à M. Jean-Claude PRIVAT.

M. Loïc POUDEROUX a été désigné pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

La Présidente certifie qu'un extrait de la présente délibération sera publié sous format électronique sur le site internet de Saint-Flour Communauté le , conformément à l'ordonnance n°2021-1310 du 7 octobre 2021 et au décret n°2021-1311 du 7 octobre 2021 portant réforme des règles de publicité, d'entrée en vigueur et de conservation des actes pris par les collectivités territoriales et leurs groupements.

Acte rendu exécutoire après transmission en Préfecture du Cantal, le

Tout recours contentieux à l'encontre de la présente délibération doit être déposé, dans un délai de deux mois à compter de son affichage, auprès du Tribunal Administratif de CLERMONT-FERRAND.

La juridiction administrative compétente peut aussi être saisie par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

**OBJET : PORTAGE DE REPAS A DOMICILE : FIXATION DU TARIF HARMONISE A L'USAGER**

RAPPORTEUR : Madame Céline CHARRIAUD

**Vu** la délibération n°2021-265 du 22 novembre 2021 faisant évoluer le tarif du repas livré à l'utilisateur résidant sur Saint-Flour intra-muros à 7,75 € dont 2,50 € de livraison (plateau-repas non harmonisé) et fixant le tarif du repas livré à l'utilisateur résidant sur le secteur de Pierrefort-Neuvéglise à 10,25 € dont 3 € de livraison (plateau-repas harmonisé) ;

**Vu** les propositions présentées lors des commissions « Politique Educative et Sociale » et « Finances » réunies conjointement le 18 novembre 2022 ;

**Vu** l'avis desdites commissions ;

**Vu** l'avis favorable du bureau exécutif en date du 21 novembre 2022 ;

**Considérant** que des conventions de partenariat, relatives à l'organisation et au financement du service, sont à intervenir avec les gestionnaires sur les secteurs du Caldaguès-Aubrac (ADMR de Chaudes-Aigues), de Planèze (ADMR de Murat) et de Saint-Flour extra muros (ADMR de Saint-Flour) ;

Le Conseil Communautaire après en avoir entendu l'exposé du rapporteur et après en avoir délibéré,

- ± **APPROUVE** la perspective d'un tarif harmonisé à l'ensemble des usagers du service de portage de repas à domicile résidant sur le territoire de Saint-Flour Communauté ;
- ± **FIXE** le tarif harmonisé à 8,25 € dont 3 € de livraison et **DECIDE DE L'APPLIQUER** au plus tard au 1<sup>er</sup> juillet 2023 ;
- ± **DIT** que ce tarif sera révisé annuellement en fonction de la variation de l'indice des prix à la consommation connu au 31 décembre de l'année n-1 ;
- ± **AUTORISE** Madame le Président à signer tous documents contribuant à sa mise en œuvre.

POUR : 63 VOIX

ABSTENTIONS : 2 (M. Jérôme GRAS, MME Annick MALLET par pouvoir à M. Jérôme GRAS)

Ainsi délibéré en séance les jours, mois et an susdits, et les membres présents ont signé au registre,

La Présidente

Céline CHARRIAUD  


Le secrétaire de séance

Loïc POUDEROUX  


Accusé de réception en préfecture  
015-200066660-20221219-DELIB2022-273-DE  
Date de télétransmission : 21/12/2022  
Date de réception préfecture : 21/12/2022